Préparation du personnel sanitaire et secours aux invalides de guerre

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1961)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

en 1961, une documentation particulièrement importante provenant de l'ancienne « Organisation internationale pour les réfugiés » (OIR) qui lui a été remise par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. La valeur pratique de ces documents s'est révélée considérable, mais leur classement a exigé un travail long et patient.

PRÉPARATION DU PERSONNEL SANITAIRE ET SECOURS AUX INVALIDES DE GUERRE

En vue d'éventuels conflits, le CICR doit contribuer « à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge, les Services de santé militaires et autres autorités compétentes », comme le disent les Statuts de la Croix-Rouge internationale (art. VI, chiffre 5). C'est la tâche du Service du personnel sanitaire.

Malheureusement, la plupart des pays souffrent déjà en temps de paix d'une grave pénurie de personnel sanitaire professionnel. Le CICR encourage les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à instruire du personnel sanitaire volontaire qui, en cas de conflit, deviendrait l'auxiliaire des Services de santé militaires.

Le CICR à cet effet, reste, par de fréquentes visites et missions, en contact aussi étroit que possible avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En 1961, le chef du Service du personnel sanitaire, Mlle A. Pfirter, a saisi l'occasion de son voyage en Australie et a rendu visite aux Sociétés nationales ou aux services de santé militaires et civils de : Liban, Jordanie, Irak, Inde, Népal, Birmanie, Thaïlande, Malaisie (Société non encore reconnue officiellement), Australie, Nouvelle-Zélande, Laos, Pakistan.

En outre, le CICR a fréquemment envoyé à des Sociétés nationales une documentation relative notamment aux droits et devoirs que les Conventions de Genève confèrent au personnel sanitaire en temps de guerre.

Vu l'importance des contacts à maintenir entre le CICR et le monde des infirmières, le chef du Service du personnel sanitaire a participé au 12me Congrès quadriennal du Conseil international des infirmières, en avril 1961, à Melbourne. Plus de 2300 infirmières, de trente-trois pays y participaient.

Le service du personnel sanitaire est resté en relations suivies avec les Associations nationales d'infirmières et a collaboré aux échanges d'infirmières organisés entre ces Associations.

En 1961, le CICR a reçu fréquemment la visite d'infirmières de Suisse et de l'étranger. Ainsi, des groupes de visiteuses sont venues des institutions suivantes : « Le Bon Secours », à Genève ; l'école de l'hôpital de Thoune ; le « Lindenhof », à Berne ; l'Ecole de perfectionnement de la Croix-Rouge Suisse de Zurich ; « La Source », à Lausanne ; l'Ecole d'études sociales, à Genève ; l'école d'infirmières de la Croix-Rouge française, à Valence et l'école d'infirmières et de visiteuses sanitaires de la Croix-Rouge italienne, à Turin. S'y ajoutèrent de nombreuses infirmières et autres visiteuses s'intéressant à ces questions.

Service des invalides de guerre. — En 1961, le CICR a terminé son action en faveur de jeunes Italiens aveugles ou gravement malades des yeux. Depuis 1957, 54 enfants et jeunes gens ont reçu des soins ; 16 d'entre eux sont revenus à Genève, parfois à plusieurs reprises, pour des contrôles. Ils ont tous exprimé leur vive reconnaissance au professeur A. Franceschetti, membre du CICR, à ses assistants et au personnel de la Clinique ohptalmologique, à Genève.

Une autre action, celle que le CICR avait entreprise depuis 1958 en faveur d'invalides de guerre algériens réfugiés au Maroc, s'est achevée en 1961. Au total, les secours envoyés ont compris : 25 prothèses provisoires ou définitives de membres inférieurs, 8 paires de chaussures orthopédiques pour amputés ou blessés du pied, 112 prothèses oculaires, 70 paires de béquilles, 2 voiturettes pour invalides.

Le CICR, en outre, a continué à envoyer du matériel pour l'atelier de prothèses de Sarajevo (Yougoslavie). En 1961, il lui a également fourni des outils spéciaux pour la fabrication de certains types de prothèses.

Il a, enfin, répondu aux demandes adressées par certaines Sociétés nationales en leur faisant parvenir notamment un appareil de réanimation et un brancard (à la Croix-Rouge polonaise) et douze montres Braille destinées à des aveugles de guerre (à la Croix-Rouge de l'Inde).